

## Vos actualités syndicales APTS Laval

### BUREAUX SYNDICAUX

#### Cité de la Santé de Laval

Local : C.SS.21  
Téléphone : 450-668-1010 poste : 23840  
Télécopieur : 450-975-5027  
Horaire: Du lundi au vendredi 8h30 à 16h30

#### Hôpital juif de réadaptation

Local : B0016  
Téléphone : 450-688-9550 poste : 84415

#### 308 boulevard Cartier Ouest

Local : 231  
Téléphone (CJ) : 450-933-1505 ou 450-975-4150 poste : 4080  
Téléphone (CRDI) : 450-490-1888  
Télécopieur : 450-975-0615  
Horaire du bureau : lundi au vendredi 8h30 à 16h30

Courriel : laval@aptsq.com

 @syndicatAPTSLaval

## À LA UNE

### CORRECTIONS À VENIR DE L'EMPLOYEUR DANS LE PAIEMENT DE LA "PRIME ESCALIER"

Vous avez été plusieurs à nous interpeller sur des erreurs dans le paiement des montants forfaitaires qu'on appelle communément "la prime escalier". Nous avons mentionné les exemples que vous nous avez donné à l'employeur. La majorité des situations restent à corriger, mais l'une des erreurs sera corrigé éventuellement. En effet, l'employeur ne calculait pas de la bonne façon le prorata du 400\$ lors d'absence ne faisant pas perdre l'éligibilité à la prime. Brièvement il donnait le 400\$ au prorata des 4 dernières semaines alors qu'il devait le donner au prorata des 2 dernières semaines (semaines 3 et 4).

En d'autres mots, si vous aviez eu une absence à la semaine 1 ou 2 celle-ci ne devait pas impacter le 400\$. En contre parti si vous aviez une absence à la semaine 3 ou 4 celle-ci venait modifier (à la baisse) le 400\$.

L'employeur a accepté de faire les corrections nécessaires afin de donner adéquatement la prime. Nous vous tiendrons informé de quand ces corrections auront lieu dès que nous aurons l'information.

Cela aura un impact positif pour certains : ceux qui avaient une absence dans les semaines 1 et 2 qui se verront verser une somme supplémentaire (parce qu'ils n'avaient pas eu le 400\$ au complet auquel ils avaient droit), mais aura un impact négatif pour d'autres : ceux qui avaient une absence dans les semaines 3 et 4 qui devront rembourser une sommes que l'Employeur leur avait versé en trop (parce que une journée d'absence en semaine 3 ou 4 équivaut à une perte de 40\$, au lieu de 20\$, sur le 400\$ final)

### SAVIEZ-VOUS QUE ...

Fête Nationale:

Voici en résumé ce qui s'applique à vous si vous devez travailler le 24 juin :

#### Temps complet, vous recevrez :

- Votre salaire pour votre journée de travail

#### ET

- L'indemnité prévue à la Loi sur la Fête Nationale (équivalente au salaire d'une journée de travail) et vous aurez droit à un congé compensatoire en vertu des dispositions nationales

#### OU

#### Temps partiel/non détentrice de poste vous recevrez :

- Votre salaire pour votre journée de travail

#### ET

- L'indemnité prévue à la Loi sur la Fête Nationale, qui, (1/20 du salaire au taux régulier gagné dans les 4 semaines complètes de paie précédant la semaine du 24 juin moins le 1/3 des bénéfices marginaux reçus dans l'année) et vous aurez droit à un congé compensatoire en vertu des dispositions nationales (payé via bénéfices marginaux)

#### OU

- Congé compensatoire la journée ouvrable précédant ou suivant immédiatement le 24 juin. (payé via les bénéfices marginaux.)



## Tournée estivale APTS Laval

5 juillet: HJR de 11h30 à 13h30

5 juillet: CSAL de 14h à 15h30

6 juillet: 189 avenue Laval de 11h30 à 13h30

6 juillet: CHSLD Lapinière et Fernand Larocque de 14h à 15h30

7 juillet: 308 Cartier de 11h30 à 13h30

7 juillet: 250 Cartier de 14h à 15h30

7 juillet en PM: Centre multiservices, Foyers le Passage, Navigateur, Chartrand, Honfleur

12 juillet: CLSC/CHSLD Ste Rose de 11h30 à 13h30

12 juillet: CRDI Ste-Rose et Foyer des Patriotes de 14h à 15h30

13 juillet: Cité de la santé de 11h30 à 13h30

13 juillet: 2008 René-Laennec de 14h à 15h30

14 juillet: 800 Chomedey de 11h30 à 13h30

14 juillet: RLV et CLSC de Couvent de 14h à 15h30

14 juillet PM: Foyer Lennox

19 juillet : CHSLD Val-des-brises de 11h30 à 13h30

19 juillet: Bienville de 14h à 15h30

20 juillet: 1351 Boul des Laurentides de 11h30 à 13h30

20 juillet: 560 Cartier de 14h à 15h30

21 juillet : CHSLD Ste-Dorothee de 11h30 à 13h30

21 juillet: CLSC de l'Ouest de l'île de 14h à 15h30



### Votre équipe locale :

